

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_226

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : SOUTIEN A LA CREATION
DE MAM : « LES
EXPLOR'ACTEURS »**

Date de la convocation : mercredi 7 décembre 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 5 Votants : 13</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Suzy REY à Martine MACHON, Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER à Anne LENFANT</p>
---	--

CONSIDÉRANT la compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les orientations inscrites sur la feuille de route de la Petite Enfance & des Solidarités,

CONSIDÉRANT les échanges menés en séances de l'année 2022 au sein de la Commission Petite Enfance & Solidarités concernant le projet de création de la MAM, dont l'association porteuse est nommée « Les Explos », dans les locaux en cours de rénovation mis à disposition par la Commune de St-Pierre d'Entremont Savoie.

Il s'agit de répondre favorablement à la demande de soutien financier au démarrage, pour un montant de 1 000 €. Par ailleurs, il est proposé de mettre à disposition du matériel de puériculture, suivant le besoin identifié par les trois assistant et assistantes maternelles porteuses du projet de MAM, dans la limite des possibilités en termes de matériels de la Collectivité, au regard de son activité et suivant un calendrier pré établi, durant une année scolaire au minimum.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VALIDE** le montant de la subvention d'aide au démarrage attribuée à l'association « Les Explos » porteuse de la MAM
- **VALIDE** le principe du prêt de matériel pour une durée d'une année scolaire, en vue de la formalisation d'une convention de prêt de matériel.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ce montant.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 15 décembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

